

Précautions d'emploi à lire avant toute utilisation

A031301– Hydrolat- Lavande vraie

1. Conseils d'utilisation

- **Dose recommandée** : 0,1% à 100%
- **Conseils d'utilisation** : -
- **Conseils de formulation** : En cas de pourcentage important (supérieur à 10%), incorporer à la phase aqueuse. Dans le cas contraire, incorporer en fin de fabrication.
- **Ne pas respirer les poussières pour les poudres**

2. Précautions d'emploi

- Conserver dans un endroit frais et sec dans le flacon hermétiquement clos et à l'abri de la lumière.
- Cette matière contient des substances détectées comme potentiellement allergisante par la Commission européenne (Règlement 1223/2009) dont l'étiquetage sur les produits cosmétiques est obligatoires au-dessus d'un certain seuil : Benzyl Alcohol, Linalool,
- Pour votre sécurité, portez des gants et lunettes de protection.
- non applicable

- **Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, (Hydrolat+ Lavande vraie) pour un usage comme ingrédient cosmétique comporte les informations suivantes :**

-
-